ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Saône

Prévention

Prévention
Dossier suivi par :
Nadine Louis
Tél : 03 84 78 63 16
Mél : assistant.prévention.dsden70@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419
70013 Vesoul cedex

Vesoul, le 7 janvier 2021

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles publiques
s/c de Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école privés
s/c de Madame la directrice de la DIEC

Objet: Mise en place d'une version dématérialisée des registres santé et sécurité au travail (RSST) et de signalement d'un danger grave et imminent (SDGI)
Références: Articles 3-1 et 5-8 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relative à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prevention médicale dans la fonction publique.

Conformément aux dispositions du décret suscité,il doit être mis à disposition des personnels deux registres:
- Le registre santé et sécurité au travail (RSST)
- Le registre de signalement d'un danger grave et imminent (RSDGI)

La version dématérialisée de ces registres est accessible à tous les personnels de l'académie en se connectant au Portail Internet Académique (PIA): https://pia.ac-besancon.fr/accueil
Outre l'enregistrement des signalements,la version dématérialisée des registres permet :
- d'assurer la traçabilité des signalements et leur traitement dans les meilleurs délais;
- de notifier automatiquement les acteurs concernés;
- de faciliter l'analyse à l'échelle départementale et académique et, en associant les CHSCT, d'abonder les programmes de prevention départementaux et académiques.

Le document joint décrit les modalités de connexion, de saisie et de transmission d'un signalement.
Il convient de rappeler qu'un signalement, exempt d'indications nominatives, doit porter sur des éléments factuels.

Je vous invite à utiliser ces outils numériques, destinés aussi à apporter leur contribution à la demarche d'évaluation des risques professionnels et au renforcement de la qualité du dialogue social.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

Liliane MÉNISSIER